

Arrêté du 22 juin 2022

**Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes par intérim
auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Tarn-Aveyron**

NOR : JUSF2218368A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 20 juin 2022 de Madame Agnès JORE, demandant son renouvellement du poste de régisseuse par intérim d'avances et de recettes, et de l'avis favorable de Monsieur Christophe MOUILLET, directeur territorial auprès de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse Tarn-Aveyron ;

Vu l'avis favorable de la direction régionale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Agnès JORE, adjointe administrative, est nommée régisseuse d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Tarn-Aveyron, à compter du 09 juillet 2022 pour une durée de 6 mois supplémentaires.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 4 500€ et du montant des recettes mensuelles autorisées égales à 500€, le montant du cautionnement imposé à Madame Agnès JORE est fixé à 760 €.

Article 3

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse par intérim et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

22 JUIN 2022
Fait le

Adjoint au chef du bureau de la synthèse


Vincent BOUZRAR